

RAPPORT N° 95/6-26
au Conseil Municipal

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LA SO.DI.A.C. D'UN TERRAIN COMMUNAL
EN VUE DE LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

MODIFICATION DE LA PARCELLE

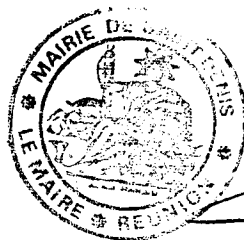
Par Délibération n° 94/4-22 du 29 juin 1994, le Conseil Municipal a accepté la cession par bail à construction d'une durée de quarante ans à la SO.DI.A.C. de la parcelle ci-après, dans la perspective de la construction de Logements Sociaux, dont la gestion sera ensuite assurée par la Fondation Abbé Pierre :

HH n° 115 (ex-CS n° 402 et 403) de 3 160 m²
située à Bois-de-Nèfles / Chemin des Grenadiers.

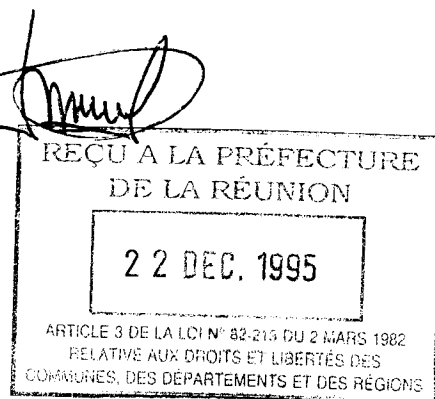
Cette parcelle jouxte le terrain communal cadastré section HH n° 114 supportant les L.T.S. du Lotissement "Les Combavas", dont une portion d'environ 105 m² est délaissée, et peut-être annexée à la parcelle d'accueil de l'opération projetée.

Je vous demande, en conséquence, d'approuver l'intégration à l'assiette du bail à conclure de la portion contiguë de 105 m² environ du terrain cadastré section HH n° 114, les autres conditions de la cession d'origine restant inchangées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 95/6-26
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995

OBJET

**MISE A DISPOSITION DE LA SO.DI.A.C. D'UN TERRAIN COMMUNAL
EN VUE DE LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

MODIFICATION DE LA PARCELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

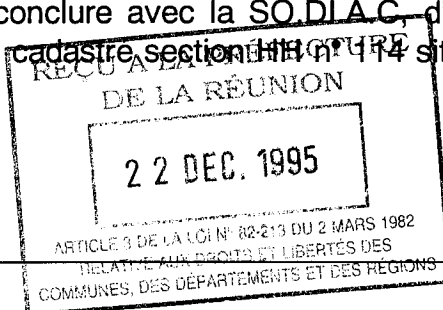
Sur le RAPPORT N° 95/6-26 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve l'intégration à l'assiette du bail à conclure avec la SO.DI.A.C. d'une portion d'environ 105 m² du terrain communal cadastre section III n° 114 située à Bois-de-Nèfles.

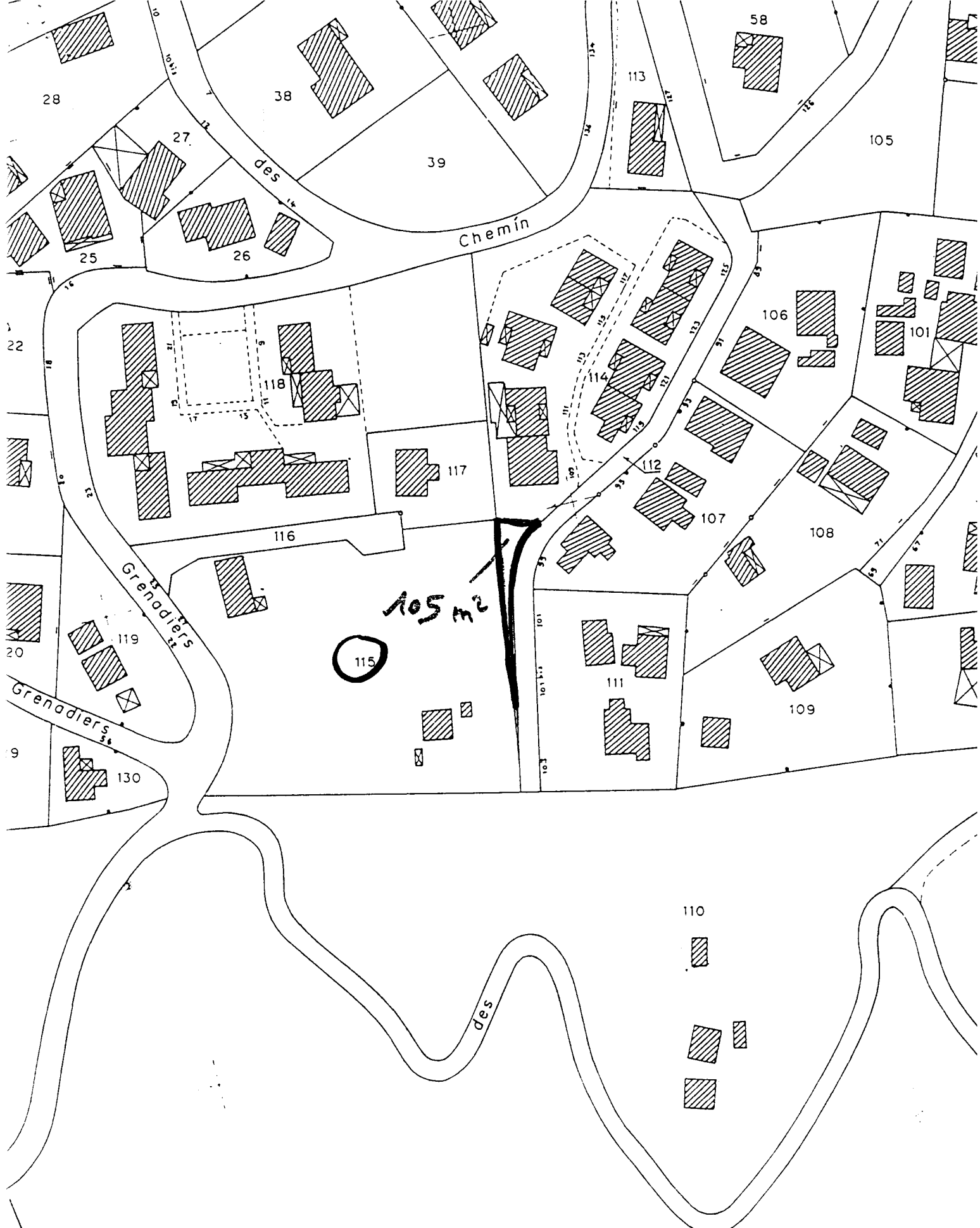


Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1995



LE MAIRE
Michel TAMAYA



105 m²

115

Chemin

Grenadiers

Grenadiers

des